

**PROCES VERBAL/COMPTE RENDU - REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
11 janvier 2021 à 19h30**

*Suite aux mesures d'urgence sanitaire liées à la crise COVID-19, ce conseil municipal se déroule exceptionnellement à la salle des fêtes, afin de respecter les gestes barrières et distanciation sociale.*

Date de convocation : 22/12/2020

Présents : M Mmes MARRON Patrick, GASPARINI Corinne, COLLIGNON Hubert, LA ROCCA Maurice, VAURE - VALLA Jacques, BILLARD Stéphane, HAMMECKER Romain, MONTAPERTO Pierre, LEBOURG ARROYO Christian, JURQUET Audrey, GALLUCCIO David, BAFFERT Jean.

Absent : RENIER Agnès donne pouvoir à MONTAPERTO Pierre, FIAT Denis donne pouvoir à VAURE VALLA Jacques, DA SILVA MENNESSON Chloé.

Secrétaire de séance : BILLARD Stéphane.

Le Compte rendu de la séance précédente est approuvé.

**GRENOBLE ALPES METROPOLE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) :**

Le Maire indique qu'il est constitué, entre la Métropole et les communes membres, une commission chargée d'évaluer les charges à l'occasion de chaque transfert de compétence. La CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes et chaque commune dispose d'au moins un représentant.

Ainsi, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger au sein de cette commission.

Le conseil municipal désigne Patrick MARRON, représentant titulaire, et Hubert COLLIGNON représentant suppléant, pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

**MANDAT DONNE AU CENTRE DE GESTION DE L'ISERE (CDG38) AFIN DE RENOUVELLER UN CONTRAT CADRE DE PRESTATIONS SOCIALES - OFFRE DE TITRES RESTAURANT POUR LE PERSONNEL TERRITORIAL :**

Le conseil municipal charge le Centre de gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre de prestations sociales - Offre de titres restaurant pour le personnel territorial. Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le Centre de gestion de l'Isère. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion. Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1er janvier 2022

**TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT 2019/2020 - AMORTISSEMENT :**

Le Conseil Municipal décide de l'amortissement du compte 2041512 du budget communal comme suit : Attribution d'un fond de concours à Grenoble Alpes Métropole dans le cadre de travaux d'enfouissement de réseau sur le poste « Village/ Maladière », factures réglées en 2019 et 2020 pour la somme totale de 19 780,55 euros :

- 2021            3 956,11 €
- 2022            3 956,11 €
- 2023            3 956,11 €
- 2024            3 956,11 €
- 2025            3 956,11 €

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Mise à jour de la liste électorale : Le Maire informe les élus que la mise à jour de la liste électorale a débutée. Les personnes n'ayant plus d'attache avec la commune seront progressivement radiées selon la procédure légale (Envoi d'un premier recommandé, passage en commission puis d'un second recommandé). Cette procédure ayant un coût pour la commune, les radiations seront faites par étapes (entre 15 et 20 chaque année).
- Réfection du four du Vivier : Les élus souhaitant se charger de ce projet sont Ms VAURE VALLA Jacques, HAMMECKER Romain, MONTAPERTO Pierre et LA ROCCA Maurice. Des devis et subventions seront demandées (à la Métropole, Conseil départemental, Préfecture...) pour réaliser ce projet.
- Assainissement – station à roseaux : à la suite d'une réunion avec la Métropole, le Maire indique que la station à roseaux sera réalisée d'ici la fin d'année. M. La Rocca ajoute que la future station sera surdimensionnée volontairement afin d'absorber les eaux pluviales du fait du réseau unitaire sur la commune.
- Décès de M. DA SILVA Daniel, ancien élu : à la suite du décès de Daniel DA SILVA le 24 décembre dernier, ancien conseiller municipal pendant 2 mandats (2008-2020), une plaque sera déposée par la municipalité sur sa tombe.
- Commission communication : M. BILLARD informe le conseil que les outils utilisés par la commission communication pour réaliser le journal sont obsolètes. Le Maire demande de lister ce dont la commission a besoin pour travailler ; les logiciels ou matériels seront remplacés selon les besoins et les finances.
- Subvention aux associations : Le Maire rappelle aux élus en charge des associations que les demandes leurs sont transmises au fur et à mesure qu'elles sont réceptionnées en mairie. Le Maire demande si les élus ont pu demander la liste des adhérents aux associations. Ce travail est en cours. Il rappelle que la liste des subventions aux associations est votée en même temps que le budget dans un but de simplification des démarches (et éviter de voter une délibération par

association par exemple) et pour ne pas surcharger le travail administratif.

- Distribution des colis : M. VAURE VALLA remercie les élus ayant participé à la distribution des colis aux anciens qui s'est très bien passé.
- Eclairage public – changement des ampoules hors service : Le Maire indique que nous répertorions les ampoules hors-services en mairie. Par la suite, nous faisons monter l'entreprise pour les changer en même temps que d'autres travaux à effectuer afin de limiter les frais de déplacement.

La séance est levée à 20h20.

A Notre Dame de Commiers, le 12 janvier 2021.

Le Maire,  
P. MARRON.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Marron', is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de NOTRE-DAME de COMMIER' and 'ISERE' with a central emblem.